



Catred

L'égalité des droits pour tous

LES JURISPRUDENCES DU CATRED

Protection sociale
Combat pour le droit

2005

*Cette brochure a été éditée avec le soutien du **FASILD**.*
Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations

*Imp. SITO – 22, avenue Jean-Aicard – 75011 Paris – 04/06
ISBN 2-9517551-2-0
Dépôt légal : 2^{ème} trimestre 2006*

Prix de vente : 10 €

INTRODUCTION

Depuis sa naissance en 1985, le CATRED s'est donné pour mission de lutter contre les discriminations à l'égard des étrangers et pour l'égalité des droits. Cet objectif, il entend le mener de façon collective. En effet, c'est d'abord la réflexion d'un collectif de travailleurs immigrés préoccupés sur leurs problèmes spécifiques touchant la retraite, l'invalidité, les accidents du travail, qui les a conduit à cette création. Depuis lors le CATRED entend que les acquis obtenus dans la reconquête des droits devant les tribunaux soient réinvestis collectivement au service de tous.

Chaque année plus de 3 000 personnes sont reçues au CATRED ce qui donne lieu à l'ouverture de plus de mille dossiers que nous suivons et dont plus de la moitié sont traités en contentieux devant les tribunaux. En recouvrant leurs droits sociaux les personnes retrouvent aussi leur dignité.

Notre démarche collective répond pleinement à cette devise, du Prix international des Droits de l'Homme : « *Ce n'est pas seulement la cause isolée d'un homme qui est à défendre, c'est derrière cette cause, le Droit, la Justice et l'Humanité* ». La nôtre y fait écho à son échelle : « *Égalité des droits pour tous* ».

Les fiches que nous vous présentons dans cet ouvrage sont le fruit de notre action. Elles ont trait, pour la plupart, aux difficultés d'accès des étrangers à leurs droits en matière de protection sociale (prestations familiales, RMI, fonds spécial d'invalidité,...). Elles résultent de nombreuses procédures engagées par le CATRED au nom des personnes qui le sollicitent pour ce motif. Chaque succès remporté devant le tribunal est une victoire contre la discrimination dans ce domaine et le déni de droit.

Cette action a permis d'aboutir à la reconnaissance de leurs droits tant en faveur d'étrangers que de français. C'est précisément cette expérience acquise dans l'action juridique et contentieuse que le CATRED entend partager au bénéfice du plus grand nombre. Nous sommes conscients d'avoir contribué à permettre une nouvelle perception par les juges d'une réalité sociale nécessitant une nouvelle approche juridique ce qui les a conduits à une solution nouvelle des problèmes, c'est ce que nous appelons les jurisprudences.

Cette ouverture nous voulons la diffuser le plus largement possible pour que partout en France tous ceux qui sont avides de justice et partagent avec le CATRED les mêmes idéaux, les mêmes valeurs et les mêmes objectifs, puissent s'emparer de cet outil et le fasse leur afin de le rendre encore plus performant.

Cette matière est généralement peu connue des praticiens du droit. Le contentieux de la protection sociale n'exige pas en effet le ministère d'un avocat. En vous livrant ce travail, nous espérons que chacun puisse en faire le plus large et le meilleur usage au service des personnes qui vous sollicitent, souvent les plus vulnérables, pour qu'elles retrouvent à la fois leurs droits et leur dignité.

Table des matières

<i>I - Le handicap - L'invalidité</i>	5
- Le Fonds Spécial Invalidité (FSI)	5
- L'allocation aux adultes handicapés : demande d'abrogation du décret du 22 décembre 1998	19
- Allocation compensatrice tierce personne	27
<i>II - Les anciens combattants et leurs ayants droit</i>	35
- Droit à une pension militaire d'invalidité	35
- Droit à réversion d'une pension militaire de retraite et d'une pension civile de retraite	47
<i>III - Les prestations familiales</i>	59
- Les prestations familiales en faveur des enfants nés à l'étranger et entrés en France hors regroupement familial	59
- La rétroactivité des prestations familiales pour les personnes reconnues réfugiés	75
<i>IV - La retraite</i>	83
- Majoration de pension ou complément de pension	83
- Majoration de pension pour enfant à charge	97
<i>V - Le RMI</i>	101
- Le Revenu Minimum d'Insertion (RMI)	101
<i>VI - Les aides sociales facultatives</i>	105
- Les aides sociales facultatives	105
<i>VII - Regroupement familial pour les personnes invalides à faibles revenus</i>	117
- Regroupement familial pour les personnes invalides à faibles revenus	117

Notice d'utilisation

Pour en permettre un usage plus facile ces fiches ont été classées par thème. Chaque fiche se décompose en trois éléments : dans la colonne principale la démarche juridique suivie par le CATRED dans tout son déroulement, en vis-à-vis les textes de références, et à la suite les décisions des juridictions.

Elles permettent de révéler les dysfonctionnements de l'administration et démontrent aussi que le recours à certaines conventions internationales permettent de faire valoir des droits dans le domaine de la protection sociale.

Il ne faut pas non plus perdre de vue que pour certaines d'entre elles la réponse définitive reste encore pendante, les juridictions devant lesquelles les cas ont été soumis ne s'étant pas encore prononcées.
